

Conditions Générales de Vente JDALease - Transport de personnes

Article 1 : Objet & Définition

JDALEASE propose au client et/ou à tout passager qu'il désignera, ses services de location de véhicule motorisé à quatre roues avec chauffeur en vue de les mener à la destination communiquée (ci-après le « Service »).

Le présent texte a pour objet de définir les conditions auxquelles sont fournies les prestations de transport de personnes. Tout engagement ou opération quelconque avec JDALEASE vaut acceptation, sans aucune réserve, par le Client/passager des conditions ci-après définies.

Article 2 : Accès au service

Le Client s'il souhaite utiliser le Service, réserve un véhicule par téléphone (01 39 07 59 11) ou par email (transport@jdalease.com), en communiquant les informations suivantes : nom, prénom, téléphone du donneur d'ordre, e-mail, date/heure de départ, lieu de départ et lieu(x) de destination(s), nombre de passagers, nombre de bagages.

Article 3 : Tarif et conditions de paiement

Les prix s'entendent toutes taxes et sont actualisés conformément à la législation en vigueur au moment de la réalisation des prestations. Pour les clients occasionnels, le paiement est à effectuer auprès du chauffeur par carte bancaire, par chèque ou en espèces.

Pour les comptes Entreprises, le paiement est à effectuer à réception de la facture.

Toute facture non payée dans les trente jours suivant sa réception, entraîne de plein droit l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal.

Article 4 : Attente

JDALEASE ne peut s'engager à plus de trente minutes d'attente sans appel de notification au préalable auprès du standard de réservation. Au-delà d'un délai d'attente de trente minutes et sans notification préalable, le chauffeur sera en droit de considérer que la réservation a été annulée. Le service réservé sera facturé dans sa totalité.

Article 5 : Prestations

JDALEASE s'engage à faire le nécessaire pour mener le passager à destination dans les meilleurs délais et dans des conditions de sécurité optimales.

A ce titre, la conduite et la garde du véhicule appartiennent à JDALEASE qui répond aux prescriptions du Code de la route.

JDALEASE est garantie par une compagnie d'assurances notoirement solvable qui couvre les risques liés à son activité conformément à la législation en vigueur.

Les passagers, tiers vis à vis du conducteur, sont couverts pour l'intégralité des dommages corporels, matériels et immatériels qu'ils pourraient subir consécutivement à un accident de la circulation et ce de façon illimitée, depuis la montée sur le véhicule jusqu'à la descente, sauf les dommages causés par leur faute.

Article 6 : Responsabilité

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de fumer, de transporter des substances inflammables, explosives, corrosives ou toxiques. Le non-respect de cette stipulation engage la responsabilité du Client et du passager. JDALEASE se réserve alors la possibilité de tout recours éventuel.

Les animaux ne sont pas admis au transport sauf arrangement spécifique, en tout état de cause.

Lors de la réservation, l'heure de prise/départ est unilatéralement fixée par le Client. Ce dernier est responsable du choix de l'horaire et est seul juge du temps de trajet qui le sépare de son point d'arrivée. En aucun cas, la responsabilité de JDALEASE ne pourra être mise en cause si ce délai a été mal évalué par le Client, ce cas n'ouvre aucun droit à des indemnités.

Il est expressément convenu que les retards sur les délais de transport dus à des difficultés imprévues de circulation (embouteillage, accidents, déviations, conditions météo, événement divers, etc.) n'ouvrent pas droit à des indemnités.

En cas de dégradation de l'équipement ou du véhicule du fait du passager, toute remise en état ou changement du matériel, quelles qu'en soient les causes, sera facturée au Client. Tout dommage causé à un tiers par suite d'un comportement du passager non conforme aux règles élémentaires de sécurité serait de la responsabilité du Client.

JDALEASE se réserve le droit de débarquer son passager du véhicule si celui-ci ne respecte par les consignes de sécurité exposées par JDALEASE et ceci sans qu'il soit possible d'exiger le remboursement de la course.

Une panne du véhicule qui ne serait pas due à un mauvais entretien et qui surviendrait sur le trajet pour prendre en charge le Client ou lors du trajet avec le Client, ne peut en aucun cas donner droit à des indemnités.

Toute réclamation est possible dans un délai de 48 heures après la course, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 7 : Attributions de compétences

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.

En cas de contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes, et si le Client est commerçant, il est fait attribution de compétence au Tribunal de commerce de Paris.